

Déclaration de dommages

Nom – Prénom (ou Raison sociale) :

Pertes de fonds sur vignes (factures obligatoires)						
Commune	Référence cadastrale (numéro et section)	Surface îlots (ha)	Année de plantation îlots	Nombre total de pieds îlots	nombre de pieds palissés perdus	nombre de pieds non palissés perdus

*Le paiement de l'indemnité des pieds perdus s'effectuera uniquement après présentation des factures acquittées de remplacement.

*Si vous avez déjà la facture, vous pouvez nous la transmettre.

Fait à **Le**...../...../.....

Signature